



Cour constitutionnelle



C'est avec une tristesse immense que la Cour constitutionnelle vous fait part du décès de

Monsieur Henri BOEL
Président émérite de la Cour constitutionnelle
décédé à Tirlemont le 13 novembre 2020

Né à Tirlemont le 5 septembre 1931, Henri BOEL a obtenu le titre de docteur en droit à la Katholieke Universiteit à Louvain, avant de s'installer comme avocat dans sa ville natale (1954-1986).

Tirlemont était sa ville de cœur. C'est là qu'il a entamé, à 28 ans, sa carrière politique en tant que conseiller communal et qu'il a exercé la fonction de bourgmestre entre 1965 et 1977, puis à partir de 1983 jusqu'à sa nomination à la Cour d'arbitrage.

C'est aussi en 1965 qu'il a été élu pour la première fois membre de la Chambre des représentants, jusqu'aux élections de 1981 qui l'ont vu devenir sénateur. Il est resté au Sénat jusqu'en 1986. Dans l'intervalle, il a exercé comme ministre de l'Intérieur en 1977 et 1978. Élu en 1979 président du Conseil culturel de la Communauté culturelle néerlandaise, il est devenu en 1980 le premier président du Conseil flamand, l'institution qui a précédé le Parlement flamand actuel.

Henri BOEL a été nommé juge à la Cour constitutionnelle par un arrêté royal du 24 novembre 1986. Ses collègues l'ont élu président à compter du 14 mars 2001, fonction qu'il a assumée jusqu'à son éméritat le 5 septembre 2001.

De toutes les fonctions importantes qu'il a exercées au cours de sa carrière, c'est la période passée à la Cour d'arbitrage qui lui aura apporté le plus de satisfaction. Apprécié de ses collègues, il était un père, non seulement pour ses fils, mais aussi pour les collaborateurs de la Cour, qui se souviennent de lui comme d'un homme particulièrement affable.

La Cour présente à son épouse bien-aimée, Anne-Marie, et à ses proches ses plus sincères condoléances.